## **BASIC** LISTE PROMOTION DE LA SANTÉ

Édition du 1er avril 2023

Dans le cadre de l'assurance Basic, Atupri participe aux coûts des mesures de promotion de la santé pour le sport et le fitness à hauteur de CHF 200 par an (participation aux coûts de 75 % respectivement). La liste suivante donne une vue d'ensemble des offres prises en charge et de la participation maximale respective:

- Jusqu'à CHF 200 par an pour les abonnements aux centres de fitness, les cours de fitness, les entraînements d'endurance, les entraînements de course, l'aqua fitness, le pilates, le power yoga et pour l'entraînement auprès de coachs de fitness (durée d'abonnement minimale de 3 mois ou 8 séances d'entraînement).
- Jusqu'à CHF 100 par an sur les engagements aux 20 plus grandes courses populaires de Suisse. Voici quelques exemples de courses populaires reconnues:
  - Kerzerslauf
  - Luzerner Stadtlauf
  - Grand Prix von Bern
- Auffahrtslauf St.Gallen
- Schweizer Frauenlauf Bern
- Course de Noël Sion
- Jusqu'à CHF 100 par an pour les frais d'affiliation à un club sportif reconnu par Atupri. Voici quelques exemples de sports reconnus:
  - Badminton
  - Football
  - Aviron
  - Ski
  - Plongeons
- Jusqu'à CHF 100 par an sur les abonnements auprès de prestataires de fitness en ligne sélectionnés (durée d'abonnement minimale de 3 mois). Voici quelques prestataires reconnus:
  - SalutaCoach
  - RunningCOACH
  - LesMills
  - Freeletics
  - Update-Fitness

Avez-vous des questions? Demandez-nous un conseil personnalisé au +41 800 200 888.

